

COUR D'APPEL DE BASTIA

AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTRÉE

19 JANVIER 2018

DISCOURS DE MONSIEUR FRANCK RASTOUL, PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LA COUR D'APPEL DE BASTIA

Monsieur le premier président,

Je souhaite, à mon tour, remercier vivement les personnalités qui nous font l'honneur et le plaisir de leur présence en ce jour.

Mes remerciements vont à vous, Monsieur le préfet de région, préfet de Corse du sud, et Monsieur le préfet de Haute-Corse.

Ils s'adressent également à l'ensemble des élus, notamment à Monsieur le président du conseil exécutif de la collectivité territoriale unique de Corse, Messieurs les députés des première et seconde circonscriptions de Haute-Corse, Monsieur le Monsieur le maire de Bastia, Monsieur le président de la communauté d'agglomération de Bastia,

Ils s'adressent encore :

- aux chefs des tribunaux de grande instance de Bastia et d'Ajaccio, Mesdames et Messieurs les présidents et procureurs de la République, ainsi qu'aux chefs des différentes juridictions du ressort de la cour d'appel de Bastia, tribunaux de commerce et conseils de prud'hommes,
- à Monsieur le président de la chambre régionale des comptes, Monsieur le procureur financier près cette chambre, Monsieur le président du tribunal administratif,
- à l'ensemble des responsables des services de police et de gendarmerie, notamment, Monsieur le directeur régional de la police judiciaire d'Ajaccio, mon colonel représentant le commandant de la région de gendarmerie de Corse,

- à l'ensemble des représentants des différents services de l'Etat, directeurs régionaux et départementaux, Monsieur le directeur général de l'agence régionale de Santé de Corse, Monsieur le directeur de la Banque de France,

- aux directeurs des établissements pénitentiaires du ressort,

- aux responsables régionaux et départementaux des services pénitentiaires et de la protection judiciaire de la jeunesse,

- aux autorités militaires,

- aux représentants des professions judiciaires et juridiques et des experts, en particulier Messieurs les bâtonniers des barreaux de Bastia et d'Ajaccio, Mesdames et Messieurs les présidents des chambres régionales et départementales des notaires et huissiers de justice, Madame la présidente de la compagnie régionale des experts judiciaires, Madame la présidente du conseil régional des experts comptables de Corse,

Enfin, ces remerciements vont à tous ceux qui me pardonneront de ne pas les citer ainsi qu'à chaque personne dans cette salle.

Monsieur le premier président,

Nous avons, tout d'abord, le plaisir de présenter dans le cadre de cette audience deux nouveaux magistrats du siège qui viennent, en ce mois de janvier 2018, rejoindre notre cour.

Il s'agit de Madame Véronique MAUGENDRE, qui arrive en qualité de présidente de chambre et de Monsieur Gérard EGRON-REVERSEAU qui retrouve la cour d'appel de Bastia en qualité de conseiller.

Je dis "retrouve", Monsieur EGRON-REVERSEAU, car vous avez déjà exercé pendant plus de 15 années en Corse en qualité de juge au tribunal de grande instance ainsi qu'au tribunal d'instance de Bastia. Vos qualités humaines sont restées dans la mémoire collective, vos qualités footballistiques ont marqué de leurs crampons la mémoire de l'équipe du Palais.

Vous n'êtes donc pas ici en terrain, de foot-ball ou autre, inconnu. Vous allez, désormais, oeuvrer au siège civil de la cour.

Tous mes vœux d'épanouissement, sur un plan professionnel comme personnel, vous accompagnent dans cette nouvelle page qui s'ouvre pour vous à Bastia.

Madame MAUGENDRE, vous allez présider la chambre des appels correctionnels ainsi que la cour d'assises en remplacement de Madame PIAZZA, qui a rejoint la cour d'appel de Cayenne en qualité de première présidente.

La chambre des appels correctionnels joue, sur le plan pénal, un rôle majeur en fixant à l'échelle de la cour la jurisprudence en matière délictuelle. La cour d'assises d'appel fait de même en matière criminelle. Votre arrivée, qui, en outre, met fin à une vacance de poste, était donc particulièrement attendue.

Votre riche expérience professionnelle, entre autres de magistrate pénaliste, dans différents ressorts, sur le continent comme à l'île de la Réunion d'où vous arrivez, est gage de réussite dans vos importantes fonctions.

Votre parcours, fait d'allers retours entre le siège et le parquet, est l'illustration de l'unité du corps judiciaire. L'éthique attachée à la qualité de magistrat est une, et une seule. Elle ne varie pas selon les responsabilités exercées, au siège ou au parquet, au gré de la carrière. Elle s'enrichit, au contraire, de la diversité du parcours.

Madame la présidente, vous pouvez compter, dans le respect et la complémentarité de nos compétences respectives, sur mon écoute concernant les modalités de fonctionnement de la chambre que vous présidez. Vous pouvez compter, encore, au quotidien sur celle de Madame Clémence CARON, substitut général, qui représente le ministère public devant la chambre des appels correctionnels.

Je vous renouvelle mes souhaits, chaleureux, de bienvenue et de pleine réussite dans vos nouvelles et exigeantes fonctions au service de la Justice en Corse, une Justice renforcée à ce jour par votre arrivée, ce dont je me félicite vivement.

□□□

Monsieur le premier président,

Nous allons maintenant, conformément à l'usage judiciaire, clore l'année judiciaire écoulée et nous projeter dans l'année qui s'ouvre.

Cet exercice conduit à regarder derrière soi le chemin parcouru avant de continuer à aller de l'avant, avec l'énergie propre à une nouvelle année.

Ce chemin parcouru est à l'image de la Corse, escarpé et difficile souvent, mais toujours riche en perspectives, et récompenses, lorsque l'effort et la volonté sont au rendez-vous.

Je ne reprendrai pas le détail des chiffres relatifs à l'activité des différentes chambres de la cour figurant dans la plaquette diffusée à cet effet. J'observe simplement, à titre d'exemples, que le stock de la chambre des appels correctionnels était au mois de décembre 2017 de 83 dossiers contre 132 au mois de l'année précédente, que celui de la chambre de l'instruction était à la même période de 32 dossiers contre 40 l'année passée. En 2017, la chambre des appels correctionnels et la chambre de l'instruction ont rendu respectivement 283 arrêts et 342 arrêts.

S'agissant des parquets du ressort, ce sont plus de 22 000 affaires nouvelles cumulées qui ont été enregistrées à Bastia et à Ajaccio, dans le fil des flux des années précédentes.

S'agissant de la cour, les données sont bonnes. Ces résultats sont le fruit de l'effort de tous, magistrats du siège et du parquet, greffiers et fonctionnaires qui, en 2017, ont continué de faire face à leurs missions avec dévouement et un sens élevé de leurs responsabilités.

Cette audience, ouverte par essence sur la société, est aussi la leur. C'est l'occasion pour moi de leur exprimer publiquement ma sincère reconnaissance.

Cette reconnaissance va, encore, aux magistrats, greffiers et fonctionnaires de l'ensemble des juridictions du ressort, quelle que soit la diversité des situations existantes, des difficultés rencontrées et des résultats obtenus.

Je veux, encore, remercier plus particulièrement les magistrats du ministère public, du parquet général, Monsieur l'avocat général, Madame, Monsieur le substitut général, ainsi que les magistrats des parquets de Bastia et d'Ajaccio, Mesdames et Messieurs les substituts, vice-procureurs, procureurs de la République adjoints, procureurs de la République.

Alors que le ministère public continue d'être au coeur de multiples réflexions, propositions, et polémiques, il ne faut pas perdre de vue la réalité du "*terrain*".

Naturellement, il faut souhaiter que l'année 2018 permette, enfin, les évolutions statutaires réclamées depuis longtemps. Il faut graver dans le marbre du statut la pratique d'ores et déjà suivie depuis des années par les gardes des Sceaux successifs quant au processus de nomination des magistrats du ministère public en consacrant l'avis liant du Conseil Supérieur de la Magistrature.

Le président de la République s'est expressément exprimé, et engagé, en ce sens lundi dernier lors de l'audience de rentrée solennelle de la Cour de cassation. La réforme constitutionnelle concernera également le régime disciplinaire des magistrats du ministère public.

Il faut, encore, que la situation du ministère public soit mieux prise en compte au regard de ses charges, tant en terme de moyens que de reconnaissance objective. Madame la garde des Sceaux a saisi, à cet effet, l'inspection générale de la Justice d'une mission sur ce qu'il est convenu d'appeler "*la crise des vocations au parquet*".

Pour autant, sans remettre en cause la nécessité impérative de toutes ces évolutions, institutionnelles comme au plan des moyens, il faut dire, aussi, que le ministère public offre un cadre d'épanouissement réel pour les magistrats qui le composent, portés par l'esprit d'équipe qui est au coeur de son mode de fonctionnement.

"*L'obsession*" statutaire, l'approche "*comptable*" des tâches et sujétions ne rythment pas, heureusement, le quotidien des magistrats du ministère public. Ces derniers exercent leurs missions avec dévouement, sans compter, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 heures, en lien étroit avec les officiers de police judiciaire, dans le cadre de la permanence. La permanence, c'est l'un des cimentés forts de la fonction parquetière et de ses relations avec les services de police et de gendarmerie, eux-mêmes assujettis à cette présence et réactivité sans relâche.

Le parquet, c'est avant tout la dynamique collective et la solidarité. C'est, en 2017, un substitut qui revient d'initiative durant ses congés afin de soulager ses collègues aux prises avec une permanence particulièrement lourde à Bastia. Il faut connaître, et reconnaître, ce visage du parquet. Je souhaite, à Aurélie BELLOLI, qui exerce désormais ses fonctions au parquet de Meaux, de le conserver, ce dont je ne doute pas.

Voilà la réalité du parquet, du parquet que l'on aime, que l'on doit soutenir et préserver dans l'unité du ministère public et dans l'unité de la magistrature.

Les procureurs de la République jouent un rôle premier dans cette dynamique collective. Leur mission est lourde et exigeante. Madame le procureur de Bastia, Monsieur le procureur d'Ajaccio, vous savez mon attention et mon soutien à cet égard.

La dynamique collective concerne, bien sûr, aussi nos collègues du siège et les greffiers et fonctionnaires. Les magistrats du siège ont la difficile responsabilité de dire le droit, de fixer la jurisprudence, saisis par les poursuites exercées par les parquets, saisis par les recours exercées par les avocats. Chaque décision est lourde de sens, en droit et humainement, qu'elle émane des juridictions du premier ressort, de la cour d'appel ou encore de la Cour de cassation. Toutes ces décisions requièrent attention et respect.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire, en matière de Justice, il n'y a pas de place pour la personnalisation, quelle que soit son origine, quelle que soit sa motivation. La réussite individuelle n'existe pas. L'échec comme le succès ne peuvent, en revanche, qu'être collectifs.

La dynamique d'ensemble doit se bâtir autour d'objectifs pleinement partagés selon une vision commune de ce que doit être la Justice, au plus près des réalités et exigences propres à chaque ressort.

Pour ma part, je souhaite rappeler la nécessité de prolonger et d'amplifier l'action judiciaire conduite dans le domaine de la lutte contre la délinquance économique et financière. Les atteintes à la probité publique, les conditions de passation des marchés publics nécessitent, en particulier, une attention vigilante. Cette priorité d'action, gravée dans la circulaire de politique pénale territoriale pour la Corse, nous oblige, en terme d'organisation et de résultats.

Elle a donné lieu, par le passé, à l'attribution de moyens spécifiques : la création d'un poste de magistrat supplémentaire pour le parquet de Bastia, siège du pôle économique et financier, l'affectation de deux assistants spécialisés, et, plus récemment, le repyramidage du poste du doyen des juges d'instruction.

La juriste assistante, qui prendra ses fonctions au parquet général le 1^{er} février prochain, consacrera une part importante de son activité à ce contentieux.

En revanche, la situation du siège correctionnel demeure impérativement à renforcer. La situation du tribunal correctionnel de Bastia est préoccupante. Pour cette raison, Monsieur le premier président, nous avons porté conjointement lors du dialogue de gestion avec la direction des services judiciaires la demande de création d'un poste supplémentaire au bénéfice de cette juridiction.

Ce renforcement du tribunal correctionnel de Bastia s'impose d'autant plus que viendront en 2018 devant cette juridiction plusieurs affaires concernant d'importants trafics de stupéfiants nécessitant des audiences exceptionnels.

S'agissant de l'action en matière économique et financière, celle-ci ne doit pas, encore, être limitée à Bastia. Ajaccio doit prendre, de même, toute sa part en ce domaine.

Dans cette perspective, l'affectation d'un assistant spécialisé au bénéfice du tribunal de grande instance d'Ajaccio serait très opportune.

S'il faut évaluer les besoins demeurant nécessaires, il faut aussi, en l'état de ceux existants, optimiser nos pratiques et notre organisation, en particulier du point de vue de l'audience correctionnel, devant les juridictions du premier degré comme devant la cour.

Optimiser nos modes de fonctionnement ne peut se concevoir sans une étroite association des barreaux.

Messieurs les bâtonniers CASALTA et DE CASALTA, soyez vivement remerciés pour l'écoute et le pragmatisme qui a marqué les relations avec les barreaux de Bastia et d'Ajaccio tout au long de l'année 2017. Vous avez soutenu, avec conviction et efficacité, les intérêts légitimes de votre profession tout en demeurant toujours attentifs aux autres problématiques.

L'ouverture d'esprit et la courtoisie réciproques sont des biens précieux, parfois oubliés par certains au profit de l'outrance. Au-delà de ces errements individuels, numériquement exceptionnels malgré l'écho leur étant donné, la famille judiciaire demeure donc soudée, autour de ses valeurs, dans la différence et, parfois, dans la divergence naturelle de ses membres.

Messieurs les bâtonniers AN TOMARCHI et NESA, soyez félicités pour votre accession au bâtonnat. Toute succession est une évolution.

Pour autant, la qualité immédiate de nos premiers rapports, dans le fil direct de ceux entretenus avec vos prédécesseurs, montre que *“tout change pour que rien ne change”*. C'est de bon augure pour l'année à venir sachant que cette absence de changement ne doit concerner que la qualité de nos relations.

Car le changement, doit irriguer nos pratiques et nos modes de fonctionnement. Je pense à la dématérialisation en matière pénale qu'il faut amplifier au plan local en parallèle des projets nourris au plan national. Cette question concerne aussi les services de police et de gendarmerie et toutes les juridictions du ressort au travers, notamment, d'un recours accru aux boîtes structurelles des greffes.

La dématérialisation en matière pénale concerne les questions récurrentes de la numérisation et du nommage des procédures, de la délivrance et de la qualité des copies, de la formulation des demandes de renvois, du dépôt des conclusions...

A cette occasion, les droits de la défense doivent être pleinement pris en compte et mis en perspective avec les principes du contradictoire et de la loyauté des débats qui ne valent que dans une totale réciprocité.

Messieurs les bâtonniers, ces principes, nous les partageons pleinement. Ils sont le socle sur lequel nous renforcerons, dans le dialogue, nos modes de fonctionnement au plus près de la réalité judiciaire.

Cette réalité judiciaire, est au plan pénal, étroitement liée à l'action des services de police et de gendarmerie.

Le résultat des enquêtes est le préalable des résultats judiciaires. Ces enquêtes sont conduites sous la direction et le contrôle des procureurs de la République. Ce contrôle est une garantie pour tous, à commencer par les officiers de police judiciaire. Il est synonyme de reconnaissance et de soutien de la part du ministère public.

Il implique, en corollaire, loyauté et remontée opportune de l'information, dans le temps comme sur le fond. Je continuerai, en 2018, à attacher un prix particulier au respect de ces différentes exigences.

Je remercie l'ensemble des officiers de police judiciaires et des membres des services de police et de gendarmerie pour le travail accompli et les résultats obtenus en 2017.

Ce travail s'est traduit par l'interpellation de membres du grand banditisme, par le démantèlement de trafics d'envergure et la saisie de quantités jusqu'alors inconnues en Corse de produits stupéfiants, par le jugement de différentes affaires économiques et financières, certaines emblématiques par la qualité des mis en cause, par la nature des faits considérés, par l'importance des préjudices occasionnés et des confiscations prononcées.

Cette action devra être prolongée avec force sur tous ces fronts en 2018. Deux axes devront, en particulier, être suivis.

Le premier concerne les trafics de stupéfiants sur lesquels les parquets et les services enquêteurs sont pleinement mobilisés. Il faut continuer d'identifier et de sanctionner avec la plus grande fermeté ceux qui, en Corse, à partir de la Corse, établissent en vue de leurs trafics des têtes de pont avec le continent, la région marseillaise notamment.

Le profil de ces délinquants est révélateur de la réalité et de la diversité de l'ancrage de la délinquance dans l'île. Il faut encore, à l'identique, frapper ceux qui, du continent, font écho à ce phénomène. Le contrôle des liaisons avec la Corse constitue un levier d'action majeur. Les procureurs de la République de Bastia et d'Ajaccio, sur la base de leurs pouvoirs de réquisitions, continueront de donner à ces contrôles un cadre judiciaire chaque fois que nécessaire.

L'autre axe concerne les règlements de comptes. Au nombre de 8, ils sont numériquement à la hausse en 2018 après, il est vrai, des chiffres historiquement bas les années précédentes. Ces règlements de comptes sont préoccupants au regard de leur contexte, de leur mode opératoire, du profil des personnes visées. Tel est le cas des faits commis à l'aéroport de Bastia Poretta au mois de décembre dernier.

Les relations entre les parquets du ressort et le parquet de la JIRS de Marseille ainsi qu'entre le parquet général de Bastia et celui d'Aix-en-Provence sont étroites dans le traitement de ces procédures. La carte judiciaire doit savoir s'adapter à la criminalité organisée.

Par ailleurs, 2018 continuera d'être une année de grande attention, et réaction, concernant les débordements et les violences à l'encontre des forces de l'ordre et de tous ceux qui exercent des fonctions d'autorité et de surveillance, en particulier dans les établissements pénitentiaires.

L'expression légitime des positions, des idées, des revendications ne peut être dévoyée par la violence, dans la rue ou en tout autre lieu.

Monsieur le préfet de région, la réponse judiciaire, indépendante, s'inscrit dans l'unité de l'Etat confronté à cette exigence de protection des personnes en particulier celles dépositaires de l'autorité publique.

J'ai une pensée toute particulière pour les deux surveillants pénitentiaires victimes ce matin d'une agression indigne au centre pénitentiaire de Borgo. La première préoccupation est, bien sûr celle de leur santé. La seconde, tout aussi immédiate, est celle de faire toute la lumière sur les circonstances de ces faits et d'en tirer les conséquences qui s'imposent. L'enquête dirigée par le parquet de Bastia et confiée à la section de recherches d'Ajaccio s'y attachera avec la plus grande exigence.

Le président de la République l'a rappelé le 15 janvier dernier : *“l'Etat de droit est le coeur de la démocratie politique. L'institution judiciaire occupe dans notre Etat démocratique une place centrale”*.

A cet égard, la qualité des relations entre les différentes autorités judiciaires et administratives, facilitées en Corse par le rôle de la coordination pour la sécurité, doit être soulignée.

2018 est, encore, une année de chantiers pour la Justice, au plan national comme en Corse.

Le chantier immobilier, d'envergure, de rénovation du Palais de justice de Bastia devrait s'achever à l'horizon de la fin de cette année. Ce chantier représente un investissement financier de l'ordre de 5 millions d'euros. Il est, aussi, un investissement important pour ses différents acteurs.

Au niveau de la cour, je salue l'action, efficace, de Monsieur JAVET, secrétaire général, revêtu ici de sa casquette, ou plutôt de son casque de chantier, de magistrat délégué à l'équipement, ainsi que de Madame TROLONG en charge des questions immobilières au SAR.

Il est, également, un investissement pour les personnels des différentes juridictions concernées, déplacés momentanément dans des algecos ou concentrés dans les bureaux préservés des travaux.

Enfin, ce chantier permet, Monsieur le maire de Bastia, de redonner son lustre à ce Palais historique en pérennisant ce site judiciaire au coeur de la ville, à la satisfaction de tous.

Par ailleurs, d'autres projets immobiliers, concernant les scellés, les archives, devront avancer en 2018, à Bastia comme à Ajaccio.

En Corse, un autre projet immobilier, pénitentiaire cette fois, concerne la maison d'arrêt d'Ajaccio. Arrêter un site adapté à la construction d'un nouvel établissement demeure un enjeu premier.

D'autres chantiers, d'importance et d'une autre nature, ont été lancés au plan national par Madame la garde des Sceaux. Il s'agit des "*chantiers de la Justice*" au nombre de cinq : "*la transformation numérique*", "*la simplification de la procédure civile*", "*L'amélioration et la simplification de la procédure pénale*", "*l'adaptation de l'organisation judiciaire*", "*le sens et l'efficacité des peines*".

L'intitulé de ces projets révèle l'importance de leurs enjeux pour les justiciables ainsi que pour tous les acteurs du monde judiciaire.

Je remercie, en Corse, les représentants des services judiciaires, des professions judiciaires, des services enquêteurs ainsi que les magistrats et fonctionnaires pour leurs contributions locales à la réflexion ainsi engagée.

Les cinq rapports relatifs à ces différents chantiers ont été remis à Madame la garde des Sceaux à la chancellerie lundi dernier. Ils devraient connaître, au printemps prochain, une traduction dans la loi de programmation 2018.

Les objectifs poursuivis par ces projets ne peuvent qu'être fédérateurs. Souhaitons qu'il en aille de même pour leur expression concrète au service de la Justice, dans tous les contentieux et en tous lieux.

Sur ce dernier point, l'annonce par la ministre de la Justice du maintien de tous les sites judiciaires, notamment des cours d'appel, est de nature à apaiser les inquiétudes. La Corse n'était pas le lieu premier de celles-ci.

Enfin, en Corse, l'année 2018 est, bien sûr, celle d'une évolution majeure au plan institutionnel.

Cette évolution impacte l'institution judiciaire d'un point de vue partenarial. Tel est le cas, notamment, en matière d'aide sociale à l'enfance ou, encore, en matière d'aide aux victimes.

Je salue, à cet égard, l'action de la CORSAVEM, association d'aide aux victimes qui fait preuve, pour sa part, d'unicité de longue date en embrassant à la fois la Haute-Corse et la Corse du Sud.

Monsieur le président du conseil exécutif de la collectivité territoriale unique de Corse, vous avez en cette matinée franchi Vizzavone, malgré un agenda de début d'année particulièrement chargé, afin d'assister à cette audience. Nous y sommes sincèrement sensibles.

Sachez que je suis à votre écoute, comme les procureurs de la République à l'échelle de leur département, sur les problématiques judiciaires intéressant l'institution que vous présidez dans le respect de nos champs de compétence respectifs.

D'autres questions relèvent de décisions extérieures à ce ressort. Madame la garde des Sceaux s'est exprimée sur la question des détenus corses incarcérés hors de l'île. Elle a rappelé le traitement, au cas par cas, de ces situations dans le cadre des textes relatifs à la procédure d'orientation pénitentiaire. A ce jour, s'agissant des condamnés définitifs, cette question concerne moins de 10 détenus.

D'autres questions relèvent de décisions prises par les procureurs de la République de Bastia et d'Ajaccio dans le cadre de leur pouvoir d'appréciation des poursuites, en application de la loi pénale.

Je rappelle une évidence. Les membres du parquet, comme tout magistrat, sont chargés de l'application de la loi. Ils le font en conscience, avec discernement et humanité. Le discernement ne peut, toutefois, conduire à une application à géométrie variable de la loi, voire à une absence d'application de la loi selon les contentieux, les lieux, les personnes.

Cette vérité première vaut pour tous les textes, entre autres, ceux régissant le FNAEG ou le FIJAIT. Cette vérité s'enracine dans le principe de l'égalité devant la loi, que l'on soit auteur des faits commis ou victime de ceux-ci.

Sous cette réserve, fondamentale, du respect de la loi et de son application égalitaire, tous les champs d'échanges, d'explications, de contradictions, peuvent, et doivent, demeurer ouverts.

Jean d'Ormesson disait : *“Là où existe encore quelque chose, là règnent déjà le changement et la contradiction”*.

Madame la garde des Sceaux évoquait, quant à elle, lors du lancement des chantiers pour la Justice ce *“droit de se contredire”* selon la formule de Baudelaire.

Je forme le vœu que 2018 soit, d'une manière générale pour notre pays, et pour la Corse en particulier, une année constructive, dans *“le changement et la contradiction”*, une année apaisée, forte de toutes les avancées possibles dans le respect des grands principes républicains qui nous réunissent.

Mes meilleurs vœux s'adressent encore à chaque personne présente dans cette salle. Que cette année nouvelle soit pour chacun riche en aboutissements, en satisfactions, sur tous les plans, personnel comme professionnel, à commencer par les plus essentiels.

Monsieur le premier président, j'ai l'honneur de requérir qu'il plaise à la cour de constater qu'il a été satisfait aux exigences de l'article R 111-2 du code de l'organisation judiciaire, déclarer clos les travaux de l'année judiciaire 2017 et ouverts ceux de l'année 2018, me donner acte de mes réquisitions et dire que du tout il sera dressé procès-verbal.